

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 11 octobre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 1er, 2, 3 et 4 octobre 2019

2019 DAC 175 Subvention (6.000 euros) à la Société par Actions Simplifiées Octopus.

M. Frédéric HOCQUARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-1 et suivants ;

Vu l'ordonnance n°45-2339 du 13 octobre 1945 modifiée relative aux spectacles article 1-2 ;

Vu le projet de délibération en date du 17 septembre 2019, par lequel Mme la Maire de Paris lui propose d'attribuer une subvention à la Société par Actions Simplifiées Octopus ;

Sur le rapport présenté par M. Frédéric HOCQUARD, au nom de la 2e Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 6.000 euros est attribuée à la Société par Actions Simplifiées Octopus, 45 rue de Meaux 75019 Paris, pour l'organisation du Winter camp festival en 2019. SIMPA 181399 - 2019-02726

Article 2 : La dépense correspondante, d'un montant de 6.000 euros, sera imputée sur le budget de fonctionnement 2019 de la Ville de Paris.

La Maire de Paris,



Anne HIDALGO